

Questionnaire adressé aux gouvernements pour la préparation du rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Yakin Ertürk, sur « L'économie politique et la violence contre les femmes »

Donnant suite aux rapports de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes sur « Le critère de la diligence due » (E/CN.4/2006/61) et sur « Relations entre culture et violence à l'égard des femmes » (A/HRC/4/34), où elle a évoqué les effets de l'environnement politique et économique mondial comme l'un des obstacles à la lutte contre la violence contre les femmes, son prochain rapport annuel au Conseil des droits de l'homme se concentrera sur l'économie politique des droits de la femme et ses implications quant à la violence contre les femmes. Ce rapport visera à élucider les aspects des environnements politique et économique globaux et locaux, qui servent à la fois à limiter et à stimuler les efforts pour mettre fin à la violence contre les femmes.

La violence contre les femmes constitue non seulement une violation de leurs droits civils et politiques, mais elle affecte aussi et est intimement liée à leurs droits sociaux et économiques, y compris dans les domaines du travail, du foncier, de l'eau, du logement, de la nourriture, de la santé et sécurité sociale. L'absence de droits sociaux et économiques rend les femmes vulnérables à la violence, tandis que celle-ci les empêche de réaliser et revendiquer pleinement leurs droits, y compris leurs droits sociaux et économiques.

Ce questionnaire est conçu pour consulter les États membres à la fois sur des concepts généraux ainsi que sur les expériences qu'ils souhaitent partager, afin de contribuer à développer à la fois une meilleure compréhension et de meilleures stratégies touchant à l'économie politique de la violence contre les femmes.

La Rapporteuse Spéciale voudrait en particulier recevoir des informations sur la façon dont les conditions économiques locales et mondiales touchent à la capacité des femmes à revendiquer pleinement leur droits et sur la façon dont les efforts gouvernementaux pour combattre la violence contre les femmes sont compatibles avec leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris le critère de la diligence due.

Veillez soumettre vos réponses à la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, c/o UNOG-OHCHR, CH-1211 Genève, Suisse. Les réponses peuvent également être soumises par voie électronique à vawpoliticeconomy@ohchr.org ou par fax au + 41 22 917 90 06. Veillez bien fournir des références, des adresses (y compris adresses e-mail et liens internet) pour permettre l'identification de documents pertinents.

Bien que les réponses à ce questionnaire peuvent être présentées dans toutes les langues officielles des Nations Unies, les réponses en anglais, la langue de travail de la Rapporteuse spéciale, sont souhaitables.

Veillez bien envoyer votre réponse au plus tard le 26 janvier 2009

Merci de votre temps et coopération

Information et collecte de données

La vulnérabilité économique est un facteur qui facilite la violence contre les femmes.

1) Y a-t-il eu des initiatives déployées dans votre pays pour analyser la relation entre la pauvreté ou le statut économique des femmes et filles et la violence contre les femmes? Votre gouvernement a-t-il recueilli des données, développé des indicateurs ou produit des analyses à ce sujet?

2) Y a-t-il eu des initiatives déployées dans votre pays pour quantifier le coût économique de la violence contre les femmes - tel que dans le système de soins de santé, le système de justice pénale, les secteurs des services sociaux, et par rapport aux employeurs ou familles?

Contrôle/observation de l'économie politique de la violence à l'égard des femmes

3) Avez-vous observé ou analysé l'impact économique des politiques du marché du travail sur la prévalence de la violence contre les femmes, y compris la violence domestique?

Par exemple, ces politiques gouvernementales pourraient inclure des stratégies de réduction de la pauvreté, des politiques du chômage et de l'aide sociale, la privatisation et libéralisation des marchés, des politiques visant à régler les crises économiques et de récession, ou la restructuration économique impliquant des réductions de dépenses sociales.

4) Avez-vous observé ou analysé l'impact des accords bilatéraux ou multilatéraux sur les droits socio-économiques des femmes et leur effet sur la violence contre les femmes?

5) Votre gouvernement prend-il en compte la violence contre les femmes dans certains secteurs de l'économie, en particulier mais non exclusivement dans:

- les zones économiques spéciales ou zones de "libre-échange"
- l'industrie du sexe
- l'industrie du tourisme

Veillez bien vous référer à toute information d'ordre général ou à tout rapport de recherche à ce sujet, ainsi qu'aux éventuels programmes ou activités menés par votre gouvernement pour lutter contre la violence contre les femmes dans les secteurs mentionnés ci-dessus.

6) Quelles sont les mesures et programmes mis en place pour contrôler l'impact des grands projets de développement économique (par exemple dans le secteur des industries extractives, de l'agro-business, les barrages, etc.) sur les droits socio-économiques des femmes et leur protection contre la violence dans les communautés touchées par ces projets de développement?

Créer un environnement favorable par la législation, les politiques et programmes

La violence contre les femmes est souvent un obstacle à l'accès des femmes à

l'éducation, l'emploi, aux moyens de production (comme l'accès à la propriété foncière, à l'eau, au crédit) et aux biens publics tels que la sécurité sociale (à la fois les régimes basés sur un modèle de cotisations, comme l'assurance sociale, et ceux ne demandant aucune participation/cotisation).

7) Votre gouvernement a-t-il des politiques ou programmes en place qui reconnaissent et cherchent à réparer la violence contre les femmes considérée comme une contrainte à leur participation économique, à l'autonomisation ['empowerment'] et à leur accès aux services / prestations (par exemple l'éducation, l'emploi)? Si oui, veuillez bien donner des précisions sur l'impact de ces politiques ou programmes sur la situation économique des femmes, leur autonomisation ['empowerment'], leur participation à la vie publique, et leur accès aux services et prestations.

8) Votre gouvernement a-t-il des politiques ou programmes en place pour faire face à l'impact, en particulier sur les femmes, de la pauvreté ou des changements importants dans l'économie (par exemple lors de crises économiques), qui peuvent résulter en perte d'emplois, de revenu ou de prestations de sécurité sociale pour les familles et communautés? Les femmes sont-elles particulièrement touchées par de telles circonstances?

9) Votre gouvernement garantit-il l'accès à une protection sociale adéquate (par le biais de cotisations ou de régimes non-contributifs) pour les femmes en dehors du marché du travail formel, y compris les femmes travaillant dans le secteur informel, les travailleuses migrantes et les femmes faisant un travail non-rémunéré dans leurs foyers et dans la communauté? Votre gouvernement a-t-il alloué des crédits budgétaires spécifiques à cet égard?

10) Quels efforts ont été entrepris pour veiller à ce que la législation nationale protège les droits sociaux et économiques des femmes, indépendamment de leur statut civil ou personnel? Plus précisément, votre gouvernement a-t-il mesuré l'impact sur la sécurité économique des femmes et leur protection contre la violence de la manière dont elles bénéficient ou non de l'accès à la propriété, de droits de succession (à la fois dans et hors mariage) et de leur droit à une pension alimentaire?

11) Votre gouvernement a-t-il entrepris une analyse sur la manière dont la division du travail entre les hommes et les femmes dans le ménage (par exemple, par une identification du principal soutien financier au sein de la famille) a une incidence sur la violence contre les femmes et leur bien-être économique? Si tel est le cas, merci de bien vouloir donner des détails sur les résultats des recherches/analyse et sur les mesures prises pour améliorer les conditions des femmes dans ce domaine.

12) Avez-vous entrepris des initiatives visant à réduire la vulnérabilité des femmes (par exemple, à la violence) et l'impact économique sur elles résultant de conflits, de catastrophes naturelles ou de situations de déplacement, par exemple par la mise en oeuvre d'évaluations d'impact ou de situation, de systèmes d'alerte rapide ou de plans d'urgence sensibles au genre? Y a-t-il eu des initiatives pour analyser les conséquences de ces événements pour les femmes, et des efforts déployés pour y remédier?